



L'auteur de la vidéo publiée le 12 juillet 2021 devant la résidence du président du Mrc est accusé d'incitation à la haine tribale et de menaces sous conditions avec armes à feu.

Le tribunal militaire de Yaoundé a été saisi depuis le 15 juillet 2021 d'une plainte d'un collectif d'avocats de Maurice Kamto. Ces avocats exigent qu'une enquête judiciaire soit ouverte contre le nommé Billy pour les motifs d'incitation à la haine tribale, menaces sous conditions avec armes à feu. La démarche des avocats intervient à la suite d'une vidéo tournée le 12 juillet 2021 devant le domicile de Maurice Kamto. Vidéo dans laquelle un jeune homme présenté comme un certain Billy Akele proférait des menaces à l'endroit du président national du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc).

Dans cette vidéo, le jeune homme qui se présente comme un rapatrié au Cameroun promet de s'en prendre à Maurice Kamto, à son épouse et à ses enfants, et ce au cas où le président de la République Paul Biya serait victime de quelques menaces à Genève en Suisse. Les avocats de Maurice Kamto expliquent dans leur plainte que cet homme que l'homme présenté comme étant Billy avait déclaré dans l'une des vidéos être un ancien militaire, déserteur de l'armée camerounaise, par ailleurs ancien de l'école de guerre de Saint Cyr en France.

Le jour où la vidéo a été filmée devant le domicile de Maurice Kamto au quartier Santa Barbara dans l'arrondissement de Yaoundé 1er, cinq véhicules pleins de jeunes hommes et femmes se

sont garés devant le domicile du président du Mrc. Les occupants ont voulu s'introduire dans le domicile, mais ont été repoussés par les agents de sécurité. Me Hypollite Meli, avocat de Maurice Kamto a confié ce 26 juillet 2021 que le nommé Billy est activement recherché par la justice.

Le Jour